

*Questions orales*

efforts de sensibilisation auprès des communautés qui ont une tradition d'excision et de mutilation.

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, comment le ministre de la Justice peut-il encore prétendre que le Code criminel actuel est suffisant, alors que le gynécologue Claude Fortin affirme avoir dû pratiquer neuf interventions chirurgicales sur des femmes canadiennes pour traiter des mutilations génitales, et qu'aucune poursuite n'a été instituée envers ceux qui ont pratiqué ces actes de barbarie.

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, il y a moins de deux semaines, j'ai rencontré à Toronto le conseil consultatif mis sur pied par le procureur général de l'Ontario pour étudier précisément cette question.

Vingt-cinq femmes des collectivités les plus touchées sont en train de rédiger un rapport dans lequel elles formuleront des recommandations spécifiques sur la criminalisation. Leur opinion pour l'instant est que la solution ne consiste pas à modifier le Code criminel, car cela aurait pour effet de repousser cette pratique encore plus profondément dans la clandestinité, si bien qu'il nous serait plus difficile de punir ces actes lorsqu'ils sont révélés.

Je ne saurais trop insister sur la détermination du gouvernement à tenter des poursuites et à appliquer des sanctions lorsque ces actes criminels sont découverts. Je dois dire cependant que des personnes qui connaissent le problème à fond sont profondément convaincues que ce serait mal servir cette cause que de modifier le Code criminel comme il a été proposé.

\* \* \*

### LES RELATIONS OUVRIÈRES

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Monsieur le Président, durant la campagne électorale au Manitoba, le premier ministre a dit que le petit gars de Shawinigan défendrait les intérêts du petit Canadien.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hoepfner:** Un électeur de ma circonscription a un chargement de graines de tournesol d'une valeur de 200 000 \$ dont l'expédition est compromise à cause de la grève des débardeurs du port de Montréal.

• (1440)

Maintenant qu'il est à la tête du pays, quelle mesure le premier ministre prendra-t-il, dans l'immédiat, pour assurer l'acheminement de ce produit à Halifax, de manière que ce petit producteur ne soit pas acculé à la faillite?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, hier, le Parlement a agi avec célérité à l'égard du port de Vancouver, qui était complètement paralysé.

À Montréal, le problème est d'une nature différente et ne nécessite pas l'adoption d'un projet de loi pour l'instant. La ministre du Travail étudie toutefois la question.

**M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette, Réf.):** Cette réponse ne mettra pas du pain sur la table du petit producteur, monsieur le Président.

Les négociations dans le secteur ferroviaire sont vouées à l'échec. Encore une fois, les agriculteurs devront peut-être. . .

**Le Président:** Je demanderais aux députés, quand ils posent une question complémentaire, de limiter leur introduction à peut-être une phrase et de formuler tout de suite leur question.

**M. Hoepfner:** Le premier ministre demandera-t-il immédiatement la nomination d'un médiateur-arbitre dont la décision sera exécutoire, en dernier recours?

[Français]

**L'hon. Lucienne Robillard (ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je pense qu'hier nous avons eu l'occasion d'expliquer très clairement la différence entre les conflits de travail que nous connaissons présentement. Nous avons solutionné hier, dans une première étape, avec l'aide d'ailleurs des partis de l'opposition, la situation dans les ports de la côte Ouest.

Concernant les chemins de fer, aujourd'hui même, les négociations se poursuivent avec Canadien Pacifique. Quant au port de Montréal, la situation est complètement différente et j'ai offert un médiateur aux deux parties.

Je l'ai dit hier et je le redis, chaque situation doit être évaluée à son mérite et on doit apporter des solutions en conséquence. Le but que nous visons comme gouvernement, c'est que les parties s'entendent entre elles pour négocier.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine canadien vient d'indiquer à la Chambre qu'il n'y a aucune coupure d'annoncée à Radio-Canada.

Le ministre du Patrimoine confirme-t-il sa réponse de tout à l'heure à l'effet qu'il n'y aura pas de coupures à Radio-Canada l'an prochain?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je trouve la logique de notre collègue très étonnante. Ce n'est pas du tout dire la même chose que de dire que je n'ai pas de confirmation qu'il y a des coupures et de dire qu'il n'y aura pas de coupures.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, ma seconde question, en toute logique: Comment le ministre du Patrimoine explique-t-il alors que Radio-Canada annonçait hier l'abolition de 750 postes sur la base, je suppose, d'une simple spéculation?

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Monsieur le Président, je veux bien croire que notre collègue soit discret, il n'a pas écouté ma dernière réponse. Mais